Plan d'action 2018-2024 défini dans le PST

La ville de Mons a intégré dans son Plan stratégique transversal 2018-2024, des objectifs relatifs aux économies d'énergies, à la production d'énergie renouvelable, à la production de gaz à effet de serre.

38 mesures-phares constituent ce plan d'action à mettre en œuvre. Ces actions touchent différents domaines et échelles d'interventions : communales, résidentielles, territoriales, relatives à la mobilité et à la création de « puits de carbone ».

Actions communales

1. **Créer un cadre structurel pour assurer la mise en œuvre du PAED : Cellule de coordination opérationnelle avec appui de la Province**

Le collège a approuvé une demande d'accompagnement par La Province pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan climat.

Suite à l'appel Pollec 2020, le recrutement d'un coordinateur est également prévu

En parallèle, la concertation citoyenne s'appuiera sur des organes de participation. La commission participative du Développement Durable est restructurée en Plateforme participative de la Transition. Son objectif : Coordonner à travers les différentes structures participatives (PCDN, Commission vélo, Commune du commerce équitable, CCATM,…) de la ville une vision globale pour la transition montoise.

2. **Plan de communication et de mobilisation**

Créer un plan de communication pour diffuser, sensibiliser et informer de l'état d'avancement du plan climat. Différents supports seront utilisés : site internet, page FB, Mons Mag, communiqués de presse. Des actions plus ponctuelles de terrain pourront également être organisées.

La communication des actions sera envisagée au cas par cas avec le coordinateur POLLEC afin qu'elle soit adaptée au mieux aux messages.

3. **Mettre en place une gestion énergétique des bâtiments communaux sur base d'un cadastre énergétique**

Mis en place en 2015, un cadastre énergétique des bâtiments communaux compilent les consommations énergétiques annuelles et fait également le bilan des systèmes de chauffage, de l'état des châssis et portes, de l'isolation. L'objectif est d'avoir à disposition une compatibilité énergétique et de prioriser les investissements à réaliser.

4. **Prioriser et mettre en œuvre la rénovation des bâtiments communaux**

Sur base du cadastre énergétique, une série de bâtiments ont été identifiés comme à rénover en priorité, tant au niveau des écoles que des ateliers communaux, des bâtiments administratifs, sportifs ou culturels.

Ces bâtiments feront l'objet de travaux d'amélioration de la performance énergétique, grâce à 3 moyens d'action et de financement :

-Budget extraordinaire/ suivi technique par le bureau d'étude et/ou des bureaux d'étude externes

-Financement et suivi technique via le plan III b mis en place par l'IDEA

-Accompagnement, suivi technique et dans certains cas, financement par Renowatt avec l'appui de la Banque européenne d'investissements

5. Prioriser et mettre en œuvre le renouvellement de l'éclairage public

Il s'agissait de remplacer, sur un total de 15 000 points lumineux, en partenariat avec ORES (cf rapport collège) les lampes à vapeur mercure, et les lampes au sodium par des LEDs. Le remplacement des lampes au mercure était obligatoire (cf directive européenne) et permet un gain en termes de consommation énergétique estimé à 48%.

Les 3627 points lumineux de type Haute pression à vapeur de mercure ont été remplacé par du LED à partir de 2014 pour se terminer en décembre 2018.

Il s'agit maintenant de remplacer les lampes Sodium hautes et basses pression, également par du LED. Cela permet encore d'économiser 11% d'énergie. Il est également prévu de dimer les points lumineux à 50% de puissance entre 0h et 6h du matin, permettant un gain supplémentaire d'économie d'énergie.

A partir de janvier 2019 et ce pour 10ans, il est prévu le remplacement des points lumineux au Sodium de l'entité par du Led de 2ème génération, à un rythme de l'ordre de 1000-1500 points lumineux par an.

On peut citer dans les chantiers principaux : le plan lumière de l'Hôtel de ville, du Beffroi et du piétonnier, la place de Cuesmes, le hall d'Hyon, la place de la cité du vieux champ à Flénu, la place du béguinage et ses environs, le parking de délestage du Grand Large.

6. Augmenter le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments de la ville

Plusieurs bâtiments communaux sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques. C'est le cas notamment des ateliers Pierard et du Centre des Congrès. La piscine du Grand Large est de son côté équipée d'une petite éolienne.

Une étude réalisée en 2019, a permis d'identifier d'autres bâtiments potentiellement intéressants pour l'installation de panneaux photovoltaïques (cf rapport collège). Ces bâtiments sont notamment :

- Site administratif de Buisseret

- Piscine de Cuesmes

- Centre sportif de Havré

- Stade du RAQM

- Stade de Mons ARENA

- Ecole des Cannoniers

- Ecole du Rossignol

- Ancienne caserne CABUY

- Ecole de St Symphorien

Le site Buisseret et les écoles des Cannoniers, du Rossignol, et de St-Symphorien seront équipés début 2021 en panneaux photovoltaïque. L'objectif visé est l'autoconsommation de l'énergie produite.

Dans une perspective à plus long terme, un budget de 700 000 € a été prévu pour compléter ces premiers projets au niveau des écoles, des musées, des salles Calva et des bâtiments administratifs. Différents partenariats sont également à l'étude, notamment par l'intermédiaire d'un projet de Société Energétique Territoriale inscrit au plan stratégique de l'intercommunale IPFH.

7. **Mettre en place une gestion rationnelle de l'énergie des bâtiments par l'intermédiaire d'Ecoteam (comportement et planification)**

Par l'intermédiaire d'Ecoteam et dans le cadre d'un accompagnement autour des 17 objectifs du développement durable, la ville de Mons entend encourager les comportements écoresponsables en matière de déchets, de consommation, d'énergie, de mobilité,…Des informations, groupes de travail et formations seront réalisées en ce sens. Il s'agira également de sensibiliser et d'encourager les occupants des bâtiments communaux à changer leurs comportements notamment par rapport à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

8. **Réaliser des chantiers ambitieux et exemplaires pour le territoire : chaudière biomasse et réseau de chaleur**

Une grosse partie des services techniques de la ville est rassemblé à l'ancienne caserne militaire de Ghlin. Cette caserne est constituée de 8 hangars, d'un bâtiment administratif et d'un garage, alimentés par 5 chaudières bois. Pour diminuer drastiquement la consommation énergétique et la production de CO_2 de la caserne mais également pour soutenir la mise en place d'une filière locale bois-énergie, la ville de Mons souhaite remplacer les 5 chaudières actuelles par une chaufferie centralisée au bois alimentant un réseau de chaleur.

9. **Mettre en œuvre le Green Deal cantines durables dans la perspective de relocaliser la production et la transformation agricole**

La ville de Mons et son CPAS entendent soutenir l'agriculture durable et les circuits courts par différentes actions concrètes de sensibilisation et de soutien aux circuits-courts. En adhérant au Green Deal Cantines durables et Marchés publics responsables, la ville de Mons et le CPAS s'est notamment engagées à insérer des clauses et des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans ses marchés alimentaires, de catering et de repas de collectivité. Il s'agit par ailleurs, en milieu scolaire, de supprimer les snackings, de généraliser l'usage de la gourde, de réduire les collations emballées, de réaliser un compost et de réaliser des ateliers de sensibilisation.

10. **Mettre en place une politique d'achat durable visant à respecter nos engagements en faveur du climat et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec nos engagements dans le Green Deal achats responsables**

A travers son engagement dans le « Green Deal Achats responsables », la ville de Mons s'est engagée à être particulièrement attentive aux aspects climatiques dans ses marchés publics. Cet engagement se traduit dans son plan d'action par les mesures suivantes :

-Remplacer les voitures de service par des véhicules électriques, au CNG voire des vélos-cargos électriques ou à défaut par des voitures avec un écoscore de minimum 74

-Favoriser les équipements électriques avec une classe énergétique A+ ou A++ et les éclairages de type LED

-Prioriser les travaux relatifs à l'isolation des bâtiments et à l'efficacité énergétique par un cadastre énergétique et par des quickscans des bâtiments

-Convertir les chaudières au mazout vers une autre énergie, de préférence renouvelable

-Se fournir en électricité produite à 100% de sources d'énergies renouvelables et/ou cogénération à haut rendement

-Construire tout nouveau bâtiment selon la norme QZEN

-Privilégier quand c'est possible, les transports en commun, à la voiture et aux vols en avions dans le cadre des missions de la ville

Le plan d'action achat public responsable engage par ailleurs la ville de Mons sur 4 autres enjeux déclinés en de nombreuses mesures à mettre en œuvre dans les marchés publics qui le permettent. Ces 4 enjeux sont :

-Favoriser le zéro déchet et les produits/matériaux issus de l'économie circulaire et respectueux de la santé et de l'environnement

-Favoriser les produits, services et matériaux issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable et des circuits-courts

-Favoriser la biodiversité et la gestion différenciée des espaces verts

-Soutenir l'emploi local, favoriser l'insertion socio-professionnelle et lutter contre le dumping social

11. **Elaborer une charte évènement durables intégrant un volet "réduction des émissions de GES"**

Afin de guider les organisateurs d'évènement, la ville de Mons leur propose en annexe du plan sécurité, une charte visant à réduire les déchets et les émissions de GES ainsi qu'à favoriser la mobilité douce et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

L'adhésion à la charte de l'événement durable est intégrée dans un formulaire on line que les organisateurs d'événements doivent compléter dans le cadre de demandes d'aides qu'ils introduisent au sein de la Ville.
Outre cette adhésion, les organisateurs sont également invités à spécifier les mesures prévues dans la charte qu'ils comptent mettre en œuvre.

12. **Favoriser le réemploi : charte économie circulaire**

A travers son engagement dans le « Green Deal Economie circulaire», la ville de Mons s'est engagée à favoriser le réemploi et le recyclage. Concrètement, il s'agit de :

-Se fournir en papier constitué de fibres 100% recyclées ou issues de forêts gérées durablement

-Mettre en place une politique de gestion des déchets de chantier de nos marchés

-Prévoir la récupération et/ou le recyclage des biens réutilisables (matériel informatique, meubles, vêtements de travail,…) et de matériaux de bâtiments à rénover ou démolir

-Favoriser l'utilisation de matériaux de réemploi ou biosourcés (bois, chanvre, lin…)

-Se fournir en fournitures de bureau (cahiers, bics, fardes, blocs,…) constitués de fibres recyclées et/ou constitué de bois non traité et issu de forêts gérées durablement

13. **Optimiser les déplacements et favoriser le télétravail**

En 2019, la ville de Mons a lancé une expérience pilote relative au télétravail occasionnel au sein de l'administration pour une période de minimum 6 mois et de maximum 12 mois. Limitée à des motifs spécifiques à savoir cas de force majeure (ex: panne de voiture, intempéries,...), raisons personnelles incombant à l'agent (ex: présence d'un ouvrier/technicien au domicile, livraison urgente au domicile,...) ou raisons liées à l'exécution de tâches nécessitant du calme et de la concentration (étude, rédaction d'un rapport,…), le télétravail serait amené à être déployé à plus large échelle.

Bien entendu, dans les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le télétravail est devenu la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent.

14. **Réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques avec rédaction d'un plan d'adaptation**

Les changements climatiques sont à présent une certitude au niveau mondial. Toutes les parties du globe sont susceptibles d'être affectées. À côté des politiques d'atténuation qui visent à réduire les émissions de GES, il faut donc se «préparer à l'inévitable, à savoir s'adapter, en diminuant la vulnérabilité de la commune aux effets du réchauffement ».

A partir des projections climatiques et des vulnérabilités établies à l'échelle régionale et à l'aide d'un outil mis en place par l'Agence wallonne Air Climat, il s'agit de définir les vulnérabilités à l'échelle du territoire du territoire afin de pouvoir définir un plan d'action visant à les réduire.

15. **Regrouper les services Energie pour le citoyen dans une maison de l'Habitat**

Dans sa déclaration d'intention en matière de logement, la ville de Mons s'est engagée en 2019 à rassembler dans un même lieu accessible à tous, « la Maison du Logement » : une première assistance d'ordres divers en termes de logement, l'atelier Recherche Logement et la maison de l'Energie du CPAS, une permanence de l'Agence Immobilière Sociale, une permanence juridique de première ligne ainsi qu'une permanence du Guichet de l'Energie.

Actions résidentielles

16. **Encourager l'utilisation rationnelle et l'utilisation d'énergie renouvelable dans le cadre de permis de bâtir**

En Wallonie, tous les travaux de construction, reconstruction et transformation nécessitant un permis d'urbanisme sont soumis à la réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB). Le certificat PEB consiste à évaluer cette performance de manière globale et selon une méthode de calcul définie et s'applique aux bâtiments résidentiels existants, aux maisons unifamiliales et aux appartements neufs. Il doit accompagner toute demande de permis d'urbanisme pour une nouvelle construction. Dans ce cadre, le service de l'urbanisme accompagné par le conseiller en énergie, analyse et contrôle le respect des règles en matière de performance énergétique.

17. **Lutter contre la précarité énergétique par des travaux d'amélioration d'efficience énergétique dans les logements sociaux**

Dans sa déclaration d'intention en matière de logement, la ville de Mons s'est engagée en 2019 à lutter contre la précarité énergétique par une amélioration du parc immobilier existant dont une grande majorité date d'avant la crise pétrolière de 1973.

Cette lutte contre la précarité énergétique doit être organisée avec les différents acteurs du logement dont le CPAS et l'AIS autour des actions suivantes :

- information et formation tant des propriétaires que des locataires sociaux moins favorisés en vue d'améliorer leur usage de l'énergie en les aidant à comprendre les principes de base du fonctionnement énergétique d'un logement, en leur donnant des clés pour l'entretenir au mieux et gérer leurs consommations d'énergie ;

- réalisation d'un cadastre et d'actions d'améliorations des logements publics mis en location ;

- aide à la rénovation énergétique des logements par des primes communales pour la réalisation des audits énergétiques

18. Œuvrer à la création de logements durables

Dans sa déclaration d'intention en matière de logement, la ville de Mons s'est engagée en 2019 à ce que les projets futurs de création et de rénovation de logements tendent à rencontrer notamment les caractéristiques suivantes :

- une réduction maximale des besoins énergétiques et de la dépendance aux énergies fossiles : bâtiments passifs ou zéro-énergie, constructions bioclimatiques, valorisation des ressources énergétiques locales renouvelables;

- une réduction de l'énergie grise des bâtiments et infrastructures ;

- meilleure gestion des déchets de chantier et réutilisation d'éléments dans le cadre d'une réhabilitation;

- une gestion optimisée des déplacements, privilégiant les modes de transport actifs (marche, vélo) et les transports publics ;

- une gestion optimisée de l'eau

- une amélioration des abords dans un souci d'amélioration de l'urbanisation sur l'environnement, notamment en ce qui concerne la problématique des ilots de chaleur, la biodiversité, l'aménagement de zones de convivialité;

19. Mettre en place une prime communale pour la réalisation d'audit énergétique afin de favoriser l'accès aux Ecopacks wallons

Depuis juin 2019, la Région wallonne octroie différentes primes pour les travaux de rénovation de votre habitation Le montant accordé dépend des revenus et de la composition du ménage.

Pour bénéficier de ces primes, un audit logement doit être effectué. La Région wallonne octroie aussi une prime pour la réalisation de cet audit (de 110 € à 660 € selon la catégorie).Pour aider le citoyen à financer cet audit logement, la Ville de Mons a décidé de doubler le montant octroyé par la Région wallonne. Le montant de la prime communale complémentaire est donc équivalent à celui versé par la Région wallonne.

Un budget annuel de 25 000 € a été prévu à cet effet.

20. Mettre en place des Défis "énergie famille"

Afin d'encourager les ménages à faire des économies d'énergie, la vile de Mons initiera des défis « Energie famille ». L'objectif est de faire se questionner les citoyens sur l'usage qu'ils font de l'énergie et de mettre en place de nouvelles habitudes qui permettent de réduire leur consommation.

21. **Favoriser le brico-aménagement des logements**

Un budget de 40000€ est prévu pour prévoir un accompagnement des citoyens. Ce point sera à l'étude en 2021

22. **Mettre en place un point de contact énergie pour accompagner les gestionnaires de bâtiments tertiaires**

Cela fera partie des missions du nouveau coordinateur Pollec, en partenariat avec la Province (cf action 1)

Actions territoriales

23. **Organiser des ateliers, séances d'information**

Via le guichet énergie de la Région wallonne ainsi que la maison de l'Energie du CPAS, la ville de Mons entend multiplier les ateliers d'information visant à informer les citoyens sur les moyens d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments mais également sur les possibilités de production d'énergie renouvelable.

24. **Mettre en place un Check-up énergie pour les commerçants**

Via le guichet énergie de la Région wallonne ainsi que la maison de l'Energie du CPAS, la ville de Mons entend proposer des ateliers d'information visant à informer les commerçants sur les moyens d'améliorer les performances énergétiques des commerces. A moyen terme, il s'agirait de développer des check-up énergie sur place.

25. **Définir un plan stratégique de développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie, biométhanisation agricole)**

Avec une première étude identifiant les bâtiments communaux adaptés à recevoir des panneaux photovotaïques et une définition de ses priorités concernant le développement éolien, la ville de Mons s'est doté de premier outil pour avancer vers une vision stratégique du développement des énergies renouvelables. Les collaborations avec les intercommunales IDEA et IPFH relatives au développement de la géothermie, de l'éolien et de la mise en place d'une société énergétique territoriale permettront d'alimenter la réflexion et de construire à moyen terme une vision stratégique plus approfondie.

26. **Mettre en place des outils d'investissements collectifs**

Différentes perspectives d'investissements et de partenariats sont actuellement à l'étude, notamment dans le cadre du projet éolien mais aussi par l'intermédiaire d'un projet de Société Energétique Territoriale inscrit au plan stratégique de l'intercommunale IPFH.

27. **Adopter un protocole d'accord avec les investisseurs dans le cadre des projets d'énergie renouvelable afin d'intégrer des participations citoyennes**

Avec son cadre de référence éolien, la ville de Mons a souhaité compléter le cadre de référence wallon. Elle a ainsi adopté, pour son territoire, un ensemble de recommandations qui visent, d'une part, à accompagner le développement éolien, mais également à garantir un déploiement éolien de qualité, respectueux de l'environnement, de la santé des riverains et des paysages. Ces recommandations se sont formalisées, en octobre 2019, par l'adoption d'un cadre de référence

montois. L'objectif est de donner, préalablement aux EIE et aux permis, des indications stables tant aux porteurs de projet qu'aux citoyens sur les intentions des autorités communales.

Ce cadre de référence montois privilégie l'implantation d'éoliennes dans les zones d'activité économique ou d'activités économiques industrielles. A titre exceptionnel, l'implantation d'éoliennes peut être autorisée en zone agricole, le long des grands axes de communication, à une distance des habitations les plus proches de minimum 4 fois la hauteur totale les éoliennes. Ce cadre définit également les éléments à prendre en considération dans le cadre des études d'incidence, notamment en termes de santé, de biodiversité et de paysages. Ce cadre vise enfin à favoriser la participation financière citoyenne dans les projets proposés par des développeurs. Pour autant qu'une demande leur soit faite en ce sens, les développeurs éoliens ouvriront le capital du projet à participation à hauteur de cette demande, sans toutefois que cette obligation ne les lie au-delà des seuils suivants :

-24,99% du projet pour les communes (communes, intercommunales, CPAS),

-24,99% du projet pour les coopératives agréées CNC ou à finalité sociale ayant la production d'énergie renouvelable dans leur objet social

28. Promotion des circuits courts et des produits de terroir de qualité

Plusieurs politiques sont menées par la ville de Mons pour encourager les circuits courts :

-Sensibilisation via une publication sur les « produits fermiers »

-Objectifs fixées dans la charte « Achat public responsable » : Critères environnementaux dans les marchés publics de cantines scolaires, de catering et d'achats alimentaires

-Création d'une régie agricole

-Participation aux initiatives visant la mise en place d'une ceinture alimentaire

29. Limiter l'étalement urbain

Dans sa déclaration d'intention en matière de logement, la ville de Mons s'est engagée à limiter l'étalement urbain en ces termes :

« la promotion du droit au logement doit s'inscrire dans une démarche réfléchie et au travers d'un programme global, mobilisant les différents acteurs de la politique du logement et conciliant des impératifs divers tels le développement territorial, les règles urbanistiques, la législation wallonne en matière de logement, le respect du patrimoine architectural et ce, dans une logique de durabilité, de préservation des ressources foncières et de lutte contre l'étalement urbain. »

30. Soutenir les initiatives de Transition

Soucieuse d'aller toujours un peu plus loin dans son engagement en faveur des enjeux climatiques et environnementaux, et avec l'ambition de se positionner en tant que ville exemplaire en matière de transition écologique, la Ville de Mons a décidé de se lancer dans l'aventure Proximity afin de susciter et de soutenir la mise en place de petites ou grandes initiatives citoyennes, associatives ou entrepreneuriales.

A Mons, nous sommes convaincus que pour atteindre les objectifs d'une véritable transition écologique, le changement doit passer par la participation citoyenne. C'est un constat : les citoyens montois veulent contribuer à écrire ces changements sociétaux et s'impliquer dans des projets porteurs de sens. Il est de notre devoir de les encourager dans ce sens et de les soutenir.

Pour construire ensemble cet écosystème contribuant à relever les enjeux de demain, vous êtes invités dans le cadre de cette campagne Proximity à répondre à l'appel à projet et à voter pour vos coups de cœur.

Proximity, c'est concrètement :

-Des rencontres entre les différents acteurs du territoire, pour favoriser les interactions, la connaissance de la réalité et des besoins de chacun et la construction de partenariats.

-Un appel à projets vers tous les projets citoyens en faveur de la transition écologique, solidaire et sociale, se déployant sur le territoire communal. Un jury indépendant composé notamment d'experts et de citoyens désignera les lauréats qui recevront un premier soutien financier de la Ville et un accompagnement par le Réseau Transition et la Fondation Be Planet.

-Du soutien par les entreprises implantées ou actives localement, les entrepreneurs et les commerçants, invités à venir rejoindre cet écosystème innovant pour partager leur expérience et soutenir des actions concrètes proches de chez eux.

-Une grande campagne de mobilisation à l'échelle du territoire de la commune pour lever des moyens financiers, du matériel, du mécénat de compétences et du bénévolat en faveur des lauréats.

Actions liées à la mobilité

31. Favoriser les modes de déplacements doux et collectifs à travers le Plan communal de mobilité

L'actualisation du plan communal de mobilité est en cours et prévoit 10 mesures à haut impact qui seront étudiées pour le printemps puis feront l'objet d'un plan d'actions.

Ces mesures s'inscrivent dans la vision FAST 2030 de la Région wallonne dont le but est de réduire l'utilisation de la voiture individuelle et dans le principe stop (d'abord la marche à pied, puis le vélo, puis les transports en commun, puis le covoiturage et enfin l'autosolisme) :

1. Echanges avec le Collège: enjeux de gouvernance, des priorités de mise en œuvre et de moyens humains et financiers requis

2. Observatoire de la Mobilité: instaurer une culture de la donnée et du benchmarking, alimenter les futurs diagnostics en accompagnement de la mise en œuvre du PCM

3. Bureau du temps: aplanir les courbes de trafic, écrêter les hyperpointes sur les réseaux routiers et de transports publics, agence de la mobilité, conscientisation des acteurs, formations des usagers, ...

4. Plan de Déplacements d'Entreprise pour la Ville: change management, mise en œuvre de PDE, ...

5. Mobilité scolaire: aide à l'attention de la Ville et des écoles pour le déploiement de plans de déplacements scolaires de 5 établissements exemplatifs :Saint Stanislas, Sacré Cœur, Ursulines, Ave Maria, UCL Mons et UMons

6. Réseau cyclable structurant: exemples et types d'aménagements par niveau de liaison, accompagnement des services techniques, ...

7. Politique volontariste de stationnement: benchamarking de villes similaires, adaptations du périmètre réglementé, modalités de gestion, estimation des reports plausibles, ...

8. Smart parking: synthèse des nouveaux outils: scan car, dématérialisation pour réduire les coûts et simplifier l'expérience des usagers, ...

9. Protection des quartiers contre le transit: valorisation des nouvelles technologies: floating car data pour identifier les problèmes et monitorer les résultats, valorisation de caméras ANPR pour contrôler le transit, ...

10. Mutualisation des parkings: identification des parkings pertinents pour de la mutualisation (exemple: Jemappes pour le projet BHNS, ...).

32. Renforcer et rendre plus rapide le réseau de bus

En concertation avec la Ville et le SPW, le TEC développe progressivement des sites propres pour ses bus afin de garantir une vitesse attractive et concurrentielle à la voiture, et offrir un service de qualité avec des horaires et temps de parcours respectés.

La création de lignes express entre Mons et les villes voisines est également étudiée avec une première réalisation attendue pour septembre 2021. Il s'agira d'une ligne entre Binche et Mons proposant quelques arrêts clés pour un temps de parcours réduit et le recours à des bus confortables (places assises, wifi, …).

Une réflexion plus large vise, par ailleurs, à évaluer et revoir l'organisation des lignes structurantes sur le territoire montois avec de nouvelles lignes urbaines à l'horizon 2023. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) entre Boussu et Mons est envisagée le long d'un axe structurant majeur, la N51. Un schéma directeur a été établi et les premières avancées devraient être concrétisées ses prochaines années (avant-projets et réalisations).

Ce projet proposera une offre de transport efficiente avec un fort cadencement, des sites propres, …

33. Améliorer l'accessibilité des services en ligne et décentraliser les services communaux

1. Améliorer l'accessibilité des services en ligne

Depuis quelques années, la ville de Mons possède un guichet électronique performant. Ainsi, près de la moitié de ces documents sont gratuitement et directement téléchargeables par le citoyen.

- Accessible immédiatement par téléchargement
- ✓ Certificat de résidence
- ✓ Certificat de résidence avec historique
- ✓ Certificat de composition de ménage
- ✓ Extrait de registre de la population
- ✓ Certificat de vie
- ✓ Certificat de nationalité
- ✓ Certificat de mode de sépulture
- ✓ Certificat en vue d'un mariage
- ✓ Certificat de cohabitation légale
- ✓ Certificat du registre des électeurs

- Après traitement par l'administration

Tous les documents relatifs à une autre personne, nécessitant une recherche ou établis à une date déterminée ou à destination d'un pays étranger et notamment :

- Extrait de casier judiciaire
- Les documents les plus demandés en matière d'Etat civil
    - ✓ Livret de mariage (duplicata)
    - ✓ Acte de naissance
    - ✓ Acte de reconnaissance
    - ✓ Transcription de changement de nom
    - ✓ Transcription de changement de prénom
    - ✓ Transcription d'un jugement de filiation
    - ✓ Acte d'adoption
    - ✓ Acte de nationalité
    - ✓ Acte de mariage

Néanmoins, depuis la mise en place de la Banque des actes de l'Etat civil, soit avril 2019, tous les actes d'état civil créés après cette date sont également directement téléchargeables.

Depuis sa création, le guichet électronique a également évolué en élargissant la possibilité de s'authentifier via l'application « itsme ». Cela signifie qu'il n'est plus nécessaire de disposer d'un lecteur de carte d'identité pour s'authentifier. Il suffit en effet de télécharger l'application « itsme », de choisir un code qui permet ensuite de se connecter partout et quand le citoyen le souhaite. Actuellement, pas mal de banques utilisent déjà cette application (Belfius, BNP Paribas,…) mais aussi des ministères (Mypension.be, CSAM…)

Enfin, il est également possible d'installer le guichet électronique sur son smartphone en téléchargeant l'application « Eguichet Mobile » développée par la société CIVADIS.

La crise du covid19 a évidemment boosté la demande de documents en ligne et créé des comportements nouveaux chez les citoyens. Ainsi en 2020, nous avons enregistré une augmentation de la demande de documents de 120 %. Ce sont ainsi plus de 13.000 documents délivrés par ce biais. 2020 a également permis de développer le développement d'autres démarches à distance via la création de nouveaux formulaires et la signature électronique :

- Création d'un formulaire de déclaration de changement d'adresse

Ce formulaire permet de recueillir les données nécessaires pour la gestion du changement d'adresse du citoyen, sans déplacement de celui-ci. Cette nouvelle modalité de déclaration sera poursuivie.

- Envoi de documents par mail signés électroniquement

Depuis 2020, nombreux ont été les citoyens à faire part de leur demande via mail. Plutôt que de leur proposer un RDV, nos services leur envoient les documents à domicile si cela est possible. En effet, désormais, certains documents peuvent être signés électroniquement par les agents communaux, ce qui leur confère une authentification officielle.

Pour l'avenir, le service de la population continuera de s'inscrire bien évidemment dans la perspective de diminuer le nombre de déplacements nécessaires aux citoyens montois. Il s'agira donc régulièrement de rappeler régulièrement aux citoyens qu'ils peuvent commander leurs documents en ligne. Toutefois, la délivrance de documents administratifs s'inscrit dans un cadre réglementaire précis.

La possibilité de délivrance électronique doit être rendue possible par les autorités fédérales avant de pouvoir offrir cette opportunité aux Montois.

2. Décentraliser les services communaux

Le service de la population organise actuellement 3 permanences décentralisées suivant les modalités suivantes :

- Jemappes : 2 jours et demi par semaine
- Cuesmes : 1 jour par semaine
- Havré : un demi-jour par semaine.

34. Développer la marche à pied

Investissement massif dans les trottoirs en vue d'améliorer l'accessibilité PMR et le confort des usagers.

Organisation de marches exploratoires qui permettent de recueillir l'avis des citoyens sur les points forts et faibles de la marchabilité, mais aussi de mieux connaître leurs attentes et besoins en tant qu'usager de l'espace public.

35. Mettre en place des parkings de délestage Park and ride

Une étude "park and ride" (P+R) a été réalisée pour proposer une stratégie opérationnelle de P+R pour Mons.

L'attractivité d'un P+R repose sur une série de critères dont les principaux sont: une bonne signalisation, accessibilité et localisation du parking; une capacité adéquate et une sécurité effective; une fréquence de desserte élevée; un transport en commun performant; une politique de stationnement dissuadant la longue durée en centre-ville; ...

L'étude a déterminé 4 sites présentant un fort potentiel en tant que P+R. Il s'agit de lieux situés le long des voiries structurantes qui bordent le centre-ville.

La mise en œuvre de cette stratégie a débuté et devrait déboucher sur un premier P+R à Ghlin en septembre 2021.

Les autres lieux sont, d'ores et déjà, étudiés en vue d'être opérationnels dès que possible.

36. Améliorer le réseau cyclable

La volonté de la majorité est de prévoir des investissements cyclables depuis tous les villages du grand Mons vers le centre-ville et de ceinturer le centre-ville.

A cet effet, trois axes sont développés :

1) Réparer et améliorer le réseau existant sur base des demandes cyclistes

2) Prioriser les investissements au moyen de la mesure 6 du plan communal de mobilité, y compris pour les voiries régionales

3) Dégager du financement, communal, subsides régionaux et finance régionale pour le réseau régional

Pour renforcer et étendre son réseau cyclable plus rapidement, la Ville a présenté sa candidature à l'appel à projets « Wallonie Cyclable », preuve de sa volonté d'accorder une grande attention au développement des infrastructures cyclables.

Actions "puits de carbone"

37. Plantation et végétalisation de terrains communaux

A travers le PDU et le PCDN, la ville de Mons investit dans la replantation des espaces publics.

Depuis la signature du PCDN en 2019, plusieurs espaces verts ont fait l'objet de plantation d'arbres, de vergers et de renaturation :

- Square Victoria Cross à St Symphorien
- Place d'Harmignies
- Ecole de la rue brisée à St Denis
- Parc chaussée du Roeulx à Havré
- Square Van Den Heede à Mons
- Abord de l'Eglise de Spiennes
- Terrain rue Doyen à Havré

Actions du PDU :

23. Concrétiser les aménagements sur le RN51/traversée de Jemappes 28. Mettre en place un plan de verdurisation

29. Réhabiliter et aménager le Parc de Jemappes

32. Réaménager le square Saint Germain

34. Réaménager les places des villages

36. Réhabiliter le parc, le bâtiment et le site du Waux-Hall

38. Contribuer à la revégétalisation de l'espace public

La ville de Mons encourage les citoyens à contribuer à la revégétalisation de l'espace public à travers une prime pour la végétalisation des façades et une charte de végétalisation des pieds d'arbres montois.